



---

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

---

**Numéro de marché : M01-2026FTEM**

## MARCHE

FOURNITURE & LIVRAISON DE DIX (10) VEHICULES, AVEC REPRISE ET  
CONTRATS D'ENTRETIEN POUR LE FTEM

---

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du  
Code de la Commande Publique

**Pouvoir Adjudicateur :**

**FTEM**

Quartier rivière l'Or  
97212 Saint Joseph

## **ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE**

Le marché a pour objet :

« Fourniture & livraison de dix (10) véhicules, avec reprise et contrats d'entretien pour le FTEM »

## **ARTICLE 2 - FORME DU MARCHE**

Marché ordinaire

## **ARTICLE 3 - PROCEDURE**

Appel d'offres ouvert

## **ARTICLE 4 – LIEU PRINCIPAL DE LIVRAISON**

### **FTEM**

Quartier Rivière l'Or

97212 Saint Joseph

Code NUTS : FRY20

## **ARTICLE 5 - DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES**

### **Lot n°1 - Véhicule de 5 places**

Quantité : 2

### **Lot n°2 - Véhicule de 9 places**

Quantité : 6

### **Lot n°3 - Véhicule utilitaire type mini van**

Quantité : 1

### **Lot n°4 - Véhicule utilitaire**

Quantité : 1

## **ARTICLE 6 - CPV PROPRE À LA CONSULTATION**

- **CPV principal** : 34100000-8 / CPV additionnel 1 : 34130000-7 / CPV additionnel 2 : 34115200-8
- **CPV propre à chaque lot** : Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

## **ARTICLE 7 - VARIANTES**

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

## **ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

## **ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHE**

La durée du marché se confond avec le délai de livraison des fournitures.

Le délai de livraison est de 30 jours calendaires.

## **ARTICLE 10 - AVANCE**

Il n'est pas prévu d'avance pour tous les lots.

#### **ARTICLE 11 - INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

#### **ARTICLE 12 – PRESENTATION DE CANDIDATURE**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

XII- Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

- Capacité technique et professionnelle : Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 1 an.

## CRITERES D'ATTRIBUTION

Critères	Pondération
Prix des véhicules	60 %
Conformité technique	40 %

### Modalités de mise en œuvre des critères

Chaque critère est noté sur 20 puis pondéré par pourcentage.

#### **1. Critère Prix des véhicules**

Apprécié au vu des informations suivantes : Le prix devra comporter l'ensemble des taxes et frais annexes

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : Formule inversement proportionnelle, soit :  $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

#### **2. Critère Conformité technique**

Apprécié au vu des informations suivantes : La conformité technique correspond aux exigences techniques stipulées dans le CCP

### **ARTICLE 13 - DÉLIVRANCE DU DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

### **ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

Numéro de référence du marché : M02-2026FTEM

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 mars 2026*

*Date limite de réception des offres : 09 avril 2026 à 12h 00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **ARTICLE 15 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de Fort-De-France

12 rue du citronnier - Plateau Fofu - CS17103

97271 Schoelcher cedex

### **ARTICLE 16 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique, la remise des candidatures contre récépissé ou l'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

## **ARTICLE 17 - SIGNATURE DES DOCUMENTS TRANSMIS**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

### **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

## **ARTICLE 18 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des plis.

Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Foyer Territorial de l'Enfance de Martinique - Correspondant : Bénédicte YERRO - 📞 : 05.96.79.99.91

Courriel : [byerro@ftem.mq](mailto:byerro@ftem.mq)